

6 milles, et de 10c par tonne pour chaque mille supplémentaire.

Référée à une sous-commission composée de MM. les échevins Larivière, Lapointe et O'Connell.

14.—De la Fédération Canadienne des Employés Civiques des ateliers de l'avenue DeLorimier, demandant de recevoir leur paye auxdits ateliers au lieu de venir la chercher à l'Hôtel de Ville.

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié de donner avis à M. Charpentier, le paie-maître de la Corporation, de payer à l'avenir ces employés aux ateliers.

15.—Des camionneurs, protestant contre l'état des rues. Renvoyées à l'inspecteur de la Cité avec instructions de faire tout en son pouvoir pour remédier à l'état des rues.

16.—Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit autorisé à régler la réclamation de M. H. Butler, inspecteur de drains, au montant de \$31 pour travail supplémentaire aux stations des pompes.

17.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié de demander immédiatement des soumissions pour fournitures générales et travaux de pavages et trottoirs permanents pour le service de la Voirie durant l'exercice 1908.

18.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

*Résolu:* Que la résolution de cette Commission, adoptée le 15 novembre 1907, priant l'inspecteur de la Cité de commencer le travail préliminaire de l'enlèvement de la neige (*Snow Special*) pour l'exercice 1907-1908 soit rescindée, et que cette Commission approuve la mesure prise par l'inspecteur de la Cité en faisant faire l'enlèvement de la neige à la journée, jusqu'à la fin de la présente saison.

19.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit autorisé à enlever la neige et la glace du trottoir du côté Ouest de la rue St-Denis en face de la propriété de la Montée du Zouave, et d'en porter le coût au compte des propriétaires de cette montée.

20.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié de s'aboucher avec le Département en Loi, afin de s'assurer si les charretiers permanents au service de la Voirie doivent être payés à raison de \$18.00 par semaine ou à raison de 30c l'heure.

21.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi au sujet de l'annulation du rôle pour l'élargissement de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.—Propriété de M. Jos. Burrell.

Déposée sur le bureau.

**RAPPORTS.**

22.—De l'inspecteur de la Cité, au sujet d'un compte reçu de la "Laurentian Granite Co., Ltd.," au montant de \$1,988 pour des blocs de granit.

*Résolu:* Que ladite réclamation soit rejetée, et que l'inspecteur soit prié d'informer ladite compagnie en conséquence.

23.—De l'inspecteur de la Cité, au sujet de la réclamation de M. H.-W. Prendergast, au montant de \$25, pour travaux d'excavation *re* raccordement de drain en face du No 167 rue Ropery.

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit autorisé à payer ladite réclamation, et d'en charger le montant au crédit des réparations pour égouts.

24.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement des montants suivants du crédit affecté aux trottoirs permanents complétés sous-mentionnés, à savoir:

Rue Aylwin, angle N.-E. de Ste-Catherine. . . . .	\$18.00
Rue Aylwin, angle N.-O. de Ste-Catherine. . . . .	18.38
Rue Cuvillier, angle N.-E. de Ste-Catherine. . . . .	9.92
Rue Cuvillier, angle N.-O. de Ste-Catherine. . . . .	6.87
	\$54.07

et d'appliquer lesdits montants au parachèvement de trottoirs permanents suivants:

Angle Sud-Ouest des rues Joliette et Ste-Catherine	\$28.82
Angle Nord-Ouest des rues Joliette et Ste-Cathrine	25.25
	\$54.07

25.—De l'inspecteur de la Cité, au sujet du coût des ré-

of the City, within a radius of less than 6 miles, and 10c. per ton for each additional mille.

Referred to a sub-committee composed of Ald. Larivière, Lapointe and O'Connell.

14.—From the "Fédération Canadienne des Employés Civiques" of the De Lorimier avenue shops, asking that they be paid at said shops instead of coming to the City Hall.

*Resolved:* That the City surveyor be instructed to notify Mr. Charpentier, the pay-master of the Corporation, to pay in the future, said employees at their shops.

15.—From truckmen, protesting against the state of streets.

Referred to the City surveyor with instructions to do all he could to remedy the state of the thoroughfares.

16.—On motion of Ald. Bumbray, it was

*Resolved:* That the City surveyor be instructed to settle the claim of Mr. H. Butler, drain inspector, amounting to \$31, for extra work to pumping stations.

17.*Resolved:* That the City surveyor be instructed to call immediately tenders for general supplies and for paving works and permanent sidewalks for the Road Department for the year 1908.

18.—On motion of Ald. Duquette, it was

*Resolved:* That the resolution adopted by this Committee the 15th of November 1907, instructing the City surveyor to proceed with the preliminary work for snow removal (*snow special*), for 1907-1908 be repealed, and that this Committee approve of the City surveyor's attitude in having the removal done by day's work until the end of this season.

19.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to remove snow and ice from the West side of St. Denis St., in front of the Montée du Zouave property and charge the cost of the removal to the proprietors of the same.

20.—*Resolved:* That the City surveyor be asked to confer with the Law Department and ascertain whether the permanent carters in the Road department should be paid \$18 per week or 30c. per hour.

21.—Submitted and read an opinion from the Law Department anent the annulling of the roll for the widening of Hôtel de Ville avenue. Mr. Jos. Burrell's property.

Laid on the table.

**REPORTS.**

22.—From the City surveyor anent a claim received from the Laurentian Granite Co., Ltd., amounting to \$1,988 for granite blocks.

*Resolved:* That said claim be rejected, and that the City surveyor be instructed to inform the Company accordingly.

23.—From the City surveyor anent Mr. H. W. Prendergast's claim for \$25 for excavating work and drain connection in front of No. 167 Ropery street.

*Resolved:* That the City surveyor be authorized to pay said claim and to charge the amount to appropriation voted for repairs to sewers.

24.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the following sums be varied from the appropriation voted for the undermentioned completed permanent sidewalks, to wit:

Aylwin street, North-East corner of Ste. Catherine	\$18.90
Aylwin street, North West corner of Ste. Catherine	18.38
Cuvillier street, North-East corner of Ste. Catherine	9.92
Cuvillier street, North-West corner of Ste. Catherine	6.87
	\$54.07

And apply said sums to the completion of the following permanent sidewalks:

South-West corner of Joliette and Ste. Catherine streets	\$28.82
North-West corner of Joliette and Ste. Catherine streets	25.25
	\$54.07

25.—From the City Surveyor anent the repairing cost of